**L’argumentation : la littérature d’idées du XVI° au XVIII° siècle**

**Parcours associé : écrire et combattre pour l’égalité**

**TEXTES**

**LL1. Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*/ Adresse aux hommes**

Homme, es-tu capable d’être juste ? C’est une femme qui t’en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit. Dis-moi ? Qui t’a donné le souverain empire d’opprimer mon sexe ? Ta force ? Tes talents ? Observe le créateur dans sa sagesse ; parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher, et donne-moi, si tu l’oses, l’exemple de cet empire tyrannique.

Remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les végétaux, jette enfin un coup d’œil sur toutes les modifications de la matière organisée ; et rends-toi à l’évidence quand je t’en offre les moyens ; cherche, fouille et distingue, si tu peux, les sexes dans l’administration de la nature. Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-d’œuvre immortel.

L’homme seul s’est fagoté un principe de cette exception. Bizarre, aveugle, boursouflé de sciences et dégénéré, dans ce siècle de lumières et de sagacité, dans l’ignorance la plus crasse, il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles; il prétend jouir de la Révolution, et réclamer ses droits à l’égalité, pour ne rien dire de plus.

**LL2 : Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne/ «*Forme du contrat social de l’homme et de la femme »**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Il était bien nécessaire que je dise quelques mots sur les troubles que cause, dit-on, le décret[[1]](#footnote-1) en faveur des hommes de couleur, dans nos îles. C’est là où la nature frémit d’horreur ; c’est là où la raison et l’humanité, n’ont pas encore touché les âmes endurcies ; c’est là surtout où la division et la discorde[[2]](#footnote-2) agitent leurs habitants. Il n’est pas difficile de deviner les instigateurs de ces fermentations incendiaires[[3]](#footnote-3) : il y en a dans le sein même de l’Assemblée Nationale : ils allument en Europe le feu qui doit embraser l’Amérique. Les Colons prétendent régner en despotes sur des hommes dont ils sont les pères et les frères ; et méconnaissant les droits de la nature, ils en poursuivent la source jusque dans la plus petite teinte de leur sang. Ces colons inhumains disent : notre sang circule dans leurs veines, mais nous le répandrons tout[[4]](#footnote-4), s’il le faut, pour assouvir notre cupidité, ou notre aveugle ambition. C’est dans ces lieux les plus près de la nature, que le père méconnaît le fils ; sourd aux cris du sang, il en étouffe tous les charmes ; que peut-on espérer de la résistance qu’on lui oppose ? La contraindre avec violence, c’est la rendre terrible, la laisser encore dans les fers, c’est acheminer toutes les calamités vers l’Amérique. Une main divine semble répandre partout l’apanage de[[5]](#footnote-5) l’homme, la liberté ; la loi seule a le droit de réprimer cette liberté, si elle dégénère en licence[[6]](#footnote-6) ; mais elle doit être égale pour tous, c’est elle surtout qui doit renfermer[[7]](#footnote-7) l’Assemblée Nationale dans son décret, dicté par la prudence et par la justice. Puisse-t-elle agir de même pour l’état de la France, et se rendre aussi attentive sur les nouveaux abus, comme elle l’a été sur les anciens qui deviennent chaque jour plus effroyables ! |

**LL3. Voltaire, *Mélanges, pamphlets et œuvres polémiques,*1759-1768**

— Il fallait que sa femme fût une bien bonne créature : si j’avais été la femme d’un pareil homme, je lui aurais fait voir du pays. *Soyez soumises à vos maris !* Encore s’il s’était contenté de dire : *Soyez douces, complaisantes, attentives, économes*, je dirais : Voilà un homme qui sait vivre ; et pourquoi soumises, s’il vous plaît ? Quand j’épousai M. de Grancey, nous nous promîmes d’être fidèles : je n’ai pas trop gardé ma parole, ni lui la sienne ; mais ni lui ni moi ne promîmes d’obéir. Sommes-nous donc des esclaves ? N’est-ce pas assez qu’un homme, après m’avoir épousée, ait le droit de me donner une maladie de neuf mois, qui quelquefois est mortelle ? N’est-ce pas assez que je mette au jour avec de très grandes douleurs un enfant qui pourra me plaider quand il sera majeur ? Ne suffit-il pas que je sois sujette tous les mois à des incommodités très désagréables pour une femme de qualité, et que, pour comble, la suppression d’une de ces douze maladies par an soit capable de me donner la mort sans qu’on vienne me dire encore : *Obéissez ?*

« Certainement la nature ne l’a pas dit ; elle nous a fait des organes différents de ceux des hommes ; mais en nous rendant nécessaires les uns aux autres, elle n’a pas prétendu que l’union formât un esclavage. Je me souviens bien que Molière a dit:

« Du côté de la barbe est la toute-puissance. »

Mais voilà une plaisante raison pour que j’aie un maître ! Quoi ! Parce qu’un homme a le menton couvert d’un vilain poil rude, qu’il est obligé de tondre de fort près, et que mon menton est né rasé, il faudra que je lui obéisse très humblement ? Je sais bien qu’en général les hommes ont les muscles plus forts que les nôtres, et qu’ils peuvent donner un coup de poing mieux appliqué : j’ai peur que ce ne soit là l’origine de leur supériorité.

« Ils prétendent avoir aussi la tête mieux organisée, et, en conséquence, ils se vantent d’être plus capables de gouverner ; mais je leur montrerai des reines qui valent bien des rois. On me parlait ces jours passés d’une princesse allemande qui se lève à cinq heures du matin pour travailler à rendre ses sujets heureux, qui dirige toutes les affaires, répond à toutes les lettres, encourage tous les arts, et qui répand autant de bienfaits qu’elle a de lumières. Son courage égale ses connaissances ; aussi n’a-t-elle pas été élevée dans un couvent par des imbéciles qui nous apprennent ce qu’il faut ignorer, et qui nous laissent ignorer ce qu’il faut apprendre. [...] »

1. Décret : arrêté, ordonnance pris par le pouvoir exécutif. Le décret du 15 mai 1791 offrait des droits politiques aux « mulâtres »

   (hommes nés d’un parent blanc et d’un parent noir) libres, nés de deux parents également libres. Sous la pression de colons, et à

   la suite de la révolte de Saint-Domingue en août de la même année, où les populations noires réclamaient davantage de droits, il

   sera aboli en septembre. [↑](#footnote-ref-1)
2. Discorde : violent désaccord. [↑](#footnote-ref-2)
3. Il n’est pas difficile de deviner qui sont les auteurs de ces troubles ayant conduit à la révolte. [↑](#footnote-ref-3)
4. Nous le répandrons tout entier. [↑](#footnote-ref-4)
5. L’apanage de : le privilège de. [↑](#footnote-ref-5)
6. Licence : liberté excessive et débridée. [↑](#footnote-ref-6)
7. Renfermer : raffermir, renforcer. [↑](#footnote-ref-7)